

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

**Conseil du 11 mars 2024**

**Délibération n° 2024-2268**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Fontaines-sur-Saône

Objet : Aménagement urbain - Cession, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située 36 rue Curie

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

**Rapporteur** : Madame Béatrice Vessiller

**Président** : Madame Béatrice Vessiller

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 23 février 2024

Secrétaire élu(e) : Madame Fanny Dubot

**Présents** : Mme L. Arthaud, M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, Mme C. Augey, M. M. Azcué, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, M. L. Barge, M. N. Barla, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blache, Mme S. Blachère, M. P. Blanchard, M. Y. Blein, Mme L. Boffet, Mme D. Borbon, Mme Y. Bouagga, Mme F. Bouzerda, Mme N. Bramet-Reynaud, Mme C. Brossaud, M. R. Brumm, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, Mme C. Burillon, Mme M-C. Burricand, Mme M-A. Cabot, M. F. Camus, M. J. Camus, Mme C. Cardona, Mme M. Carrier, Mme S. Chadier, M. P. Chambon, M. P. Charmot, M. M. Chihi, M. P. Cochet, M. C. Cohen, Mme G. Coin, Mme B. Collin, M. G. Corazzol, Mme D. Corsale, Mme D. Crédoz, Mme C. Crespy, Mme C. Creuze, Mme L. Croizier, M. H. Dalby, M. P. David, M. R. Debû, Mme F. Delaunay, M. G-L. Devinaz, M. M. Diop, M. I. Doganel, M. G. Doucet, Mme V. Dubois Bertrand, Mme F. Dubot, Mme C. Dupuy, Mme H. Duvivier Dromain, Mme M. Edery, Mme M. El Faloussi, Mme C. Etienne, Mme M. Fontaine, Mme S. Fontanges, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. A. Galliano, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, Mme N. Georgel, M. C. Geourjon, M. C. Girard, Mme V. Giromagny, M. S. Godinot, M. S. Gomez, M. M. Grivel, Mme A. Groperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme M. Guerin, M. T. Haon, Mme S. Hémain, Mme B. Jannot, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, Mme C. Lagarde, M. L. Lassagne, Mme M. Lecerf, M. M. Le Faou, M. L. Legendre, M. J-M. Longueval, M. V. Lungenstrass, M. M. Maire, M. C. Marguin, M. R. Marion, M. P-A. Millet, M. J. Mône, M. V. Monot, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, M. F. Novak, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme J. Percet, M. É. Perez, Mme N. Perrin-Gilbert, Mme I. Petiot, M. G. Petit, Mme M. Picard, Mme M. Picot, M. G. Pillon, Mme S. Popoff, M. E. Portier, Mme C. Pouzergue, Mme É. Prost, M. C. Quiniou, M. M. Rantonnet, M. J-C. Ray, Mme A. Reveyrand, Mme V. Roch, M. T. Rudigoz, Mme S. Runel, Mme M. Saint-Cyr, Mme V. Sarselli, Mme J. Sechaud, M. L. Seguin, M. J-J. Sellès, Mme N. Sibeud, Mme C. Subaï, M. F. Thevenieau, M. Y-M. Uhlrich, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, M. É. Vergiat, Mme B. Vessiller, M. M. Vieira, M. M. Vincent, Mme M. Vullien, M. D. Vullierme, Mme S. Zdorovtsoff.

**Absents excusés** : Mme F. Benahmed (pouvoir à Mme C. Creuze), M. J-L. Da Passano (pouvoir à M. D. Kimelfeld), Mme N. Dehan (pouvoir à Mme F. Dubot), Mme I. Perriet-Roux (pouvoir à M. Y. Blein), M. J. Smati (pouvoir à Mme C. Dupuy).

**Conseil du 11 mars 2024****Délibération n° 2024-2268**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Fontaines-sur-Saône

Objet : Aménagement urbain - Cession, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située 36 rue Curie

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 février 2024, exposant ce qui suit :

**I - Contexte et désignation du bien cédé**

Dans le cadre du projet de réaménagement du quartier des Marronniers Nord à Fontaines-sur-Saône, la Métropole de Lyon s'est rendue propriétaire d'un tènement immobilier sis 36 rue Curie à Fontaines-sur-Saône et cadastré AH 499. Madame Marie Baracco est propriétaire de l'immeuble mitoyen, cadastré AH 500. Les deux propriétés ont un accès commun mais n'ont aucune clôture entre elles.

Aussi, la Métropole se propose de céder à madame Baracco, qui en a fait la demande, une parcelle de terrain nu d'une superficie d'environ 40 m<sup>2</sup>, à détacher du tènement métropolitain et actuellement à usage de chemin d'accès.

Ce chemin est grevé d'une servitude de passage piétons et tous véhicules, constituée au bénéfice de la parcelle AH 500.

En conséquence, dans le cadre de la vente en cause, il conviendra de procéder à la suppression de ladite servitude.

**II - Conditions de la cession**

Aux termes du compromis qui a été établi, la cession de cette parcelle interviendra au prix de 100 €/m<sup>2</sup>, soit, pour une superficie de 40 m<sup>2</sup>, un prix de 4 000 € qui restera à déterminer en fonction de la surface définitive établie par le document d'arpentage.

Par ailleurs, dans le cadre de cette cession, la Métropole s'engage à réaliser les travaux suivants :

- un mur maçonné sur la totalité du linéaire d'une hauteur d'environ 2 m (avec enduit et couverture),
- une élévation du mur existant de madame Baracco, jusqu'à environ 2 m (avec enduit et couverture).

Les travaux seront réalisés dès lors que l'arrêté de déclaration d'utilité publique purgé de tous recours aura été obtenu par la Métropole ;

Vu les termes de l'avis de la direction de l'immobilier de l'État du 9 janvier 2024, joint au dossier ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve :**

a) - la cession, par la Métropole, à titre onéreux, au prix de 100 €/m<sup>2</sup> soit, pour une superficie de 40 m<sup>2</sup>, un prix de 4 000 € qui restera à déterminer en fonction de la surface définitive établie par le document d'arpentage, à madame Marie Baracco, d'une parcelle de terrain nu cadastrée AH 499, d'une superficie d'environ 40 m<sup>2</sup>, située 36 rue Curie à Fontaines-sur-Saône, dans le cadre du projet de réaménagement du quartier des Marronniers Nord,

b) - la suppression de la servitude de passage piétons et tous véhicules, constituée au bénéfice de la parcelle AH 500 et correspondant au chemin existant.

**2° - Autorise** le Président de la Métropole à signer tous actes et documents afférents à la présente cession.

**3° - La recette** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, individualisée le 30 septembre 2019 pour un montant de 2 545 000 € en dépenses et 651 177 € en recettes sur l'opération n° 0P06O5584.

**4° - La cession** sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2024 et donnera lieu aux écritures suivantes :

- produit de la cession : 4 000 € - chapitre 77,

- sortie estimée du bien du patrimoine de la Métropole : 9 969,65 € en dépenses et en recettes pour des écritures d'ordre aux chapitres 040 et 042 sur l'opération n° 0P07O2751.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 12 mars 2024**

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240311-315442-DE-1-1 Date de télétransmission : 12 mars 2024 Date de réception préfecture : 12 mars 2024
---